

Voici de quelle manière le président de la Banque Nationale, Georges ULVELING, tâcha de dégager sa responsabilité dans la malheureuse affaire des effets à l'escompte :

« Pour ce qui concerne notamment les effets de maisons françaises avec lesquelles M. Funck avait noué des relations d'affaires, dont les premières remontent à 1877, ils portaient généralement trois signatures. Les renseignements ..... généralement favorables ..... et émanant en grande partie d'un établissement de crédit de Paris de 1<sup>er</sup> ordre ..... ont dû me donner la conviction que ces traites présentaient toute garantie. Ils étaient en outre corroborés par l'affirmation constante et énergique de M. Funck, qu'il connaissait personnellement les signataires, que lui seul et l'établissement en question étaient à même d'apprécier leur situation et que celle-ci était bonne ..... »

D'après Ulveling, la catastrophe de la Banque Nationale est « à attribuer en grande partie à la circonstance que M. le Directeur Funck était parvenu, à l'insu du Président de la Banque et sans son concours, à escompter du papier en quantité trop considérable qui, mis en circulation avec l'endos de la Banque, n'était pas remboursé à l'échéance ou qui, conservé dans le portefeuille, rencontrait des difficultés pour le réescompte immédiat. » (4)

Dans la séance de la Chambre du 2. 5. 1882, le directeur-général des Finances DE ROEBE voit les causes de la chute de la Banque Nationale ni dans un vice original (capital trop considérable !), ni dans un défaut de surveillance attribué à l'Etat, ni dans les immixtions du Gouvernement mais bien dans l'administration intérieure de l'établissement.

Au sujet de Georges Ulveling, de Roebé regrette qu'à partir de 1875 le président-directeur de la Banque Nationale soit « parvenu à se désintéresser et de tout travail sérieux de la direction et de la surveillance des agissements du directeur Funck » (p. 63). C'est ainsi que « les opérations inqualifiables qui ont été exécutées dans les derniers mois » seraient restées inconnues d'Ulveling aussi bien que du commissaire du gouvernement (p. 74). Le directeur-général des Finances veut bien accepter le mémoire de Georges Ulveling comme « le cri de l'honnête homme, dont la bonne foi a été surprise et dont l'existence a été brisée, » mais il refuse « de porter un jugement sur les agissements qui sont imputés à M. Funck, ni sur les (mauvaises) relations qui existaient entre lui et le président. C'est l'affaire de la justice d'éclaircir ces questions et de déterminer les responsabilités » (p. 75).

Au cours des débats parlementaires et des joutes que se livraient les journalistes, il a été beaucoup parlé de la jeunesse et de l'inexpérience de Jules Funck.

Après avoir relevé — en séance de la Chambre du 2. 5. 1882 — que le directeur de la Banque Nationale n'avait que quelques années de